

## Compte rendu n°2018/3



Syndicat des  
Eaux Ouest  
Essonne

24 rue du Général Leclerc  
91470 FORGES-LES-BAINS  
[contact@eauouestessonne.fr](mailto:contact@eauouestessonne.fr) / 01 64 59 05 59  
N° SIRET : 200 077 139 00018

### PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 28 MARS 2018 A 18H30

L'an deux mil dix-huit, le vingt-huit mars à dix-huit heures trente minutes, les membres du Syndicat des Eaux Ouest Essonne se sont réunis au 6 rue de l'Eglise 91470 FORGES LES BAINS, sur la convocation qui leur a été adressé par Monsieur Alain DESOUTER, Président, conformément aux articles L 2121-10 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### Etaient présent :

Angervilliers	<input type="checkbox"/> MME BOYER <input type="checkbox"/> M LAIGNEL	Boissy-le-Sec	<input checked="" type="checkbox"/> M GAUCHE <input checked="" type="checkbox"/> M KOPACZ
Briis-sous-Forges	<input type="checkbox"/> M DUBOIS <input type="checkbox"/> M POLINE	La-Forêt-le-Roi	<input type="checkbox"/> MME GANGNEBIEN <input type="checkbox"/> M TETU
Bruyères-le-Châtel	<input type="checkbox"/> M ADEL PATIENT <input checked="" type="checkbox"/> M CLOU	Les-Granges-le-Roi	<input checked="" type="checkbox"/> M MOUNOURY <input type="checkbox"/> M EWANGO
Courson-Monteloup	<input type="checkbox"/> M CHAINTREUIL <input checked="" type="checkbox"/> M GAUTIER	Mauchamps	<input type="checkbox"/> MME DUBOIS <input type="checkbox"/> M FORTIN
Fontenay-les-Briis	<input checked="" type="checkbox"/> M DEGIVRY <input checked="" type="checkbox"/> M LONG	Roinville-sous-Dourdan	<input checked="" type="checkbox"/> M HAMOIGNON <input checked="" type="checkbox"/> M HERSANT
Forges-les-Bains	<input checked="" type="checkbox"/> M DESSAUX <input checked="" type="checkbox"/> M AUDONNEAU	Sermaise	<input type="checkbox"/> M JAVOURET <input type="checkbox"/> M CHEVALLIER
Le Val-Saint-Germain	<input checked="" type="checkbox"/> M ROBIN <input checked="" type="checkbox"/> MME PETITOT	Souzy-la-Briche	<input type="checkbox"/> M GOURIN <input type="checkbox"/> MME TATIGNEY
Saint-Cyr-sous-Dourdan	<input checked="" type="checkbox"/> M GALISSON <input checked="" type="checkbox"/> M DESOUTER	Torfou	<input type="checkbox"/> M POUPINEL <input checked="" type="checkbox"/> M MARTELLIERE
Saint-Maurice-Montcouronne	<input checked="" type="checkbox"/> M VILLETTE <input checked="" type="checkbox"/> M BERRICHILLO	Chauffour-les-Etréchy	<input type="checkbox"/> M LEVON <input type="checkbox"/> M GAUTIER
Vaugrigneuse	<input checked="" type="checkbox"/> M BAYEN <input checked="" type="checkbox"/> M BOSQUILLON		

#### Etaient représentés par un pouvoir :

LES GRANGES LE ROI	M EWANGO	Pouvoir à :	M MOUNOURY

**Quorum :**

Nombre de membres en exercice : 38

Nombre de membres présents : 20

Nombre de votants : 21

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

**Assistaient également à la séance :**

M MULLER	Directeur
----------	-----------

**Date de convocation :**

La présente assemblée a été convoquée suite à l'envoi d'une convocation le 21 mars 2018.

## **Ordre du jour transmis avec la convocation**

Adoption du compte rendu de la séance du 20 mars 2018.

Exposé des décisions prises par le Président, le Bureau, le Conseil d'Exploitation et le Directeur de la Régie.

Délibérations :

- 1) 1<sup>ère</sup> révision du Programme Quinquennal d'Investissement 2017 – 2021 de la Régie
- 2) Adoption du Programme d'Investissement 2018 – 2021 du secteur Lavenelle – Le Roi
- 3) Approbation des Comptes de Gestion de l'exercice 2017 pour le budget principal et les budgets annexes
- 4) Adoption des Comptes Administratifs de l'exercice 2017 pour le budget principal et les budgets annexes
- 5) Adoption du budget principal primitif de l'exercice 2018
- 6) Adoption du budget annexe Lavenelle – Le Roi primitif de l'exercice 2018
- 7) Adoption du budget annexe SMTC primitif de l'exercice 2018

Echanges et débats

## **OUVERTURE DE LA SCEANCE**

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h40.

La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Alain DESOUTER.

Secrétaire de séance : Monsieur Yves DESSAUX.

### **I. Modification de l'ordre du jour**

Le Président explique à l'assemblée que le Directeur, préparant le vote du budget 2018, n'a pas eu le temps nécessaire à la rédaction de l'exposé des décisions et du compte rendu de la séance du 20 mars 2018.

Les décisions et le compte rendu de la séance du 20 mars seront donc présentés lors de la prochaine assemblée.

### **II. Adoption du compte rendu de la séance précédente**

Reporté à l'assemblée prévue le 23 mai 2018, compte tenu des délais rapprochés entre les deux assemblées (20 puis 28 mars).

### **III. Exposé des décisions prises par le Président, le Bureau Syndical, le Conseil d'Exploitation et le Directeur de la Régie**

Cf. Titre I.

# **DELIBERATIONS**

## **I. 1<sup>ère</sup> REVISION DU PROGRAMME QUINQUENNAL D'INVESTISSEMENT**

### **A. Echanges préalables**

Monsieur Nicolas MULLER, Directeur, présente à l'assemblée d'une manière détaillée la note de synthèse concernant la révision du Programme Quinquennal d'Investissement.

Il est précisé que les grands programmes de travaux sur le réseau d'eau potable devraient commencer courant 2020. Les années 2028 et 2019 seront consacrées à la modernisation du service d'eau potable (télé-relève des compteurs, télé-gestion des ouvrages...).

Le Président précise que les 1<sup>ères</sup> analyses faites par le Directeur font état d'un rendement inférieur à 70%, justifiant très largement la nécessité de la mise en œuvre du programme d'investissement.

L'assemblée n'émet aucune remarque particulière quant à la révision du Programme d'Investissement.

### **B. Délibération**

**VU** les statuts de la Régie Publique Eau Ouest Essonne approuvés par délibération n° DCS 2017-7 du 18 janvier 2017 du Syndicat des Eaux Ouest Essonne,

**CONSIDERANT** qu'à la lecture de l'article 7 des statuts, il ressort que la Régie doit se doter d'un Programme Quinquennal d'Investissement,

**VU** les délibérations n° DCS 2017-19 du 12 avril 2017 du Comité Syndical et n° DCEXP 2017-03 du 23 février 2017 du Conseil d'Exploitation de la Régie, adoptant le Programme Quinquennal d'Investissement de la Régie pour la période 2017-2021,

**VU** la note de synthèse portant sur la réalisation de l'exercice 2017 et la révision 2018 – 2021 du Programme Quinquennal d'Investissement,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

#### **Article 1 :**

**ADOpte** la 1<sup>ère</sup> révision du Programme Quinquennal d'Investissement 2018 – 2021 de la Régie Publique Eau Ouest Essonne, tel que présenté dans la note de synthèse en annexe à la présente délibération.

#### **Article 2 :**

**RAPPELLE** que ce programme d'investissement doit faire l'objet d'une révision annuelle en amont du vote du budget principal.

**Article 3 :**

**APPROUVE** l'inscription des actions 2018 du programme en dépense d'investissement et de fonctionnement du budget principal de l'année 2018.

**Article 4 :**

**AUTORISE** le Président, le Bureau Syndical, le Conseil d'Exploitation et le Directeur de la Régie à engager les dépenses prévues à l'année 2018 du Programme, chacun dans la limite des délégations de pouvoir et de signature qui leurs ont été accordées.

**Article 5 :**

**AUTORISE** le Président, le Bureau Syndical et/ou le Conseil d'Exploitation de la Régie à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Départemental de l'Essonne, au titre des opérations prévues à l'année 2018 du Programme, dans la limite des délégations de pouvoir qui leurs ont été accordées par le Comité Syndical.

**Article 6 :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

## **II. Adoption du Programme d'Investissement 2018 – 2021 du secteur Lavenelle – Le Roi**

### **A. Echanges préalables**

Monsieur Nicolas MULLER, Directeur, présente à l'assemblée d'une manière détaillée la note de synthèse concernant l'adoption du 1<sup>er</sup> Programme Quinquennal d'Investissement sur le secteur Lavenelle-Le Roi.

Le programme est élaboré avec la même stratégie que celle utilisée pour le secteur de la Régie. Il décline la stratégie en actions qui seront engagées par le Syndicat jusqu'en 2021, en réponse aux objectifs fixés. Le PI-ELR se déroulera sur 4 ans, de 2018 jusqu'en 2021, pour correspondre à la fin du PQI mis en œuvre par la Régie

L'assemblée n'émet aucune remarque particulière quant à la révision du Programme d'Investissement.

### **B. Délibération**

**VU** les délibérations n° DCS 2017-19 du 12 avril 2017 du Comité Syndical et n° DCEXP 2017-03 du 23 février 2017 du Conseil d'Exploitation de la Régie, adoptant le Programme Quinquennal d'Investissement du budget principal pour la période 2017-2021,

**VU** la délibération n° DCS 2018- \_\_\_ du 28 mars 2018 du Comité Syndical, portant 1<sup>ère</sup> révision du Programme Quinquennal d'Investissement du budget principal,

**CONSIDERANT** que les secteurs de Lavenelle et Le Roi font l'objet d'un budget annexe au budget principal, dénommé Lavenelle-Le Roi,

**CONSIDERANT** que les secteurs de Lavenelle et Le Roi sont gérés sous la forme de délégations de services publics,

**CONSIDERANT** l'opportunité de mettre en cohérence le programme d'investissement du budget principal et celui du budget annexe, notamment en termes de période,

**VU** la note de synthèse portant proposition pour la période 2018 – 2021, d'un Programme Quinquennal d'Investissement,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

#### **Article 1 :**

**ADOpte** le Programme d'Investissement 2018 – 2021 des secteurs Lavenelle-Le Roi, tel que présenté dans la note de synthèse en annexe à la présente délibération.

#### **Article 2 :**

**RAPPELLE** que ce programme d'investissement doit faire l'objet d'une révision annuelle en amont du vote du budget annexe Lavenelle-Le Roi.

**Article 3 :**

**APPROUVE** l'inscription des actions 2018 du programme en dépense d'investissement et de fonctionnement du budget annexe Lavenelle-Le Roi de l'année 2018.

**Article 4 :**

**AUTORISE** le Président et le Bureau Syndical à engager les dépenses prévues à l'année 2018 du Programme, chacun dans la limite des délégations de pouvoir et de signature qui leurs ont été accordées.

**Article 5 :**

**AUTORISE** le Président et le Bureau Syndical à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Départemental de l'Essonne, au titre des opérations prévues à l'année 2018 du Programme, dans la limite des délégations de pouvoir qui leurs ont été accordées par le Comité Syndical.

**Article 6 :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

### **III. Approbation des Comptes de Gestion de l'exercice 2017 pour le budget principal et les budgets annexes**

#### **A. Echanges préalables**

Marcel BAYEN, Vice-Président chargé des finances rappelle que le Compte de Gestion est établi par le comptable du trésor public, en vertu du principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable. Le compte de gestion est l'enregistrement des opérations ordonnancées par Monsieur le Président ainsi que le bilan présentant le patrimoine du Syndicat. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Aux termes des articles L.1612-1 à L.1612-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical doit se prononcer sur le compte de gestion remis par le comptable du Trésor Public.

Marcel BAYEN présente à l'assemblée les comptes de gestion pour le budget principal et les deux budgets annexes.

L'assemblée n'émet aucune remarque particulière.

#### **B. Délibération**

**VU** le compte de gestion de l'exercice 2017 du budget principal du Syndicat des Eaux Ouest Essonne, dressé par le Comptable du Trésor Public de Limours,

**VU** le compte de gestion de l'exercice 2017 du budget annexe Lavenelle-Le Roi du Syndicat des Eaux Ouest Essonne, dressé par le Comptable du Trésor Public de Limours,

**VU** le compte de gestion de l'exercice 2017 du budget annexe SMTC du Syndicat des Eaux Ouest Essonne, dressé par le Comptable du Trésor Public de Limours,

**CONSIDERANT** qu'à la lecture de l'article L5212-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à l'organe délibérant du nouveau syndicat d'adopter les comptes de gestion des syndicats fusionnés,

Après s'être assuré que le Comptable du Trésor Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan des exercices 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré.

#### **Article 1 :**

**APPROUVE** les comptes de gestion dressés pour le budget principal et les budgets annexes de Lavenelle – Le Roi et SMTC, pour l'exercice 2017, par le Comptable du Trésor Public de



Limours. Ces comptes de gestion visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur, n'appellent ni remarques ni observations.

**Article 2 :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication au recueil des actes administratifs, devant le tribunal administratif de Versailles.

#### **IV. Adoption des Comptes Administratifs de l'exercice 2017 pour le budget principal et les budgets annexes**

##### **A. Echanges préalables**

Marcel BAYEN présente à l'assemblée les comptes administratifs pour le budget principal et les deux budgets annexes.

L'assemblée n'émet aucune remarque particulière.

##### **B. Délibération**

**VU** le compte administratif de l'exercice 2017 du budget principal du Syndicat des Eaux Ouest Essonne, dressé par le Président du Syndicat,

**VU** le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe Lavenelle -Le Roi du Syndicat des Eaux Ouest Essonne, dressé par Président du Syndicat,

**VU** le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe SMTC du Syndicat des Eaux Ouest Essonne, dressé par Président du Syndicat,

**CONSIDERANT** la concordance entre les trois comptes administratifs et les trois comptes de gestion correspondants, pour l'exercice 2017,

**CONSIDERANT** que le Syndicat des Eaux Ouest Essonne porte les trois budgets suivants :

- Budget principal : budget de la régie publique eau ouest Essonne
- Budget annexe Lavenelle-Le Roi : budget des secteurs en délégation de service publique
- Budget annexe SMTC : budget de la régie du SMTC

**CONSIDERANT** le compte administratif de l'exercice 2017 du budget principal du Syndicat :

SYNDICAT DES EAUX OUEST ESSONNE - 91 - BUDGET PRINCIPAL SDEOE	CA 2017
---	---------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
VUE D'ENSEMBLE	A1

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 1 781 254,27	G 2 409 237,06	G-A 627 982,79
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B 378 027,89	H 164 880,97	H-B -213 146,92

REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit)	I 840 436,03 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J 133 376,13 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		2 159 282,16 P= A+B+C+D	3 547 930,19 Q= G+H+I+J	1 388 648,03 =Q-P

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 34 944,50	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2018	= E+F 34 944,50	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	1 781 254,27 = A+C+E	3 249 673,09 = G+I+K	1 468 418,82
	Section d'investissement	412 972,39 = B+D+F	298 257,10 = H+J+L	-114 715,29
	TOTAL CUMULE	2 194 226,66 = A+B+C+D+E+F	3 547 930,19 = G+H+I+J+K+L	1 353 703,53

**CONSIDERANT** le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe Lavenelle-Le Roi du Syndicat :

SYNDICAT DES EAUX OUEST ESSONNE - 91 - EAUX LAVENELLE ROI		CA	2017
<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>		<b>II</b>	
VUE D'ENSEMBLE		A1	

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 173 489,68	G 262 087,31	G-A 88 597,63
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B 215 138,34	H 280 727,20	H-B 65 588,86

REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit)	I 182 067,63 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J 719 546,20 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 388 628,02	Q= G+H+I+J 1 444 428,34	=Q-P 1 055 800,32

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 9 600,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2018	= E+F 9 600,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 173 489,68	= G+I+K 444 154,94	270 665,26
	Section d'investissement	= B+D+F 224 738,34	= H+J+L 1 000 273,40	775 535,06
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 398 228,02	= G+H+I+J+K+L 1 444 428,34	1 046 200,32

**CONSIDERANT** le compte administratif de l'exercice 2017 du budget SMTC du Syndicat :

SYNDICAT DES EAUX OUEST ESSONNE - 91 - SMTC		CA	2017
<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>		<b>II</b>	
VUE D'ENSEMBLE		A1	

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 278 614,63	G 318 123,41	G-A 39 508,78
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B 10 048,12	H 24 322,00	H-B 14 273,88

REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit)	I 12 267,38 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J 16 209,79 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		288 662,75 P= A+B+C+D	370 922,58 Q= G+H+I+J	82 259,83 =Q-P

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2018	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 278 614,63	= G+H+K 330 390,79	51 776,16
	Section d'investissement	= B+D+F 10 048,12	= H+I+L 40 531,79	30 483,67
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 288 662,75	= G+H+I+J+K+L 370 922,58	82 259,83

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré.

**Article 1 :**

**ADOPTÉ** les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes Lavenelle-Le Roi et SMTC pour l'exercice 2017. Leurs résultats sont en parfaite concordance avec leurs comptes de gestions respectifs, établis par le Comptable du Trésor Public de Limours, dont l'approbation a fait l'objet d'une précédente délibération.

**Article 2 :**

**DECIDE** d'affecter au budget primitif 2018 du budget principal, les résultats suivants :

- Article 002 en recettes d'exploitation : 1 353 703,53 €
- Article 001 en dépenses d'investissement : 79 770,79 €
- Solde des restes à réaliser en dépenses d'investissement : 34 944,50 €
- Article 1068 en recette d'investissements : 114 715,29

**DECIDE** d'affecter au budget annexe Lavenelle/Le Roi 2018, les résultats suivants :

- Article 002 en recettes d'exploitation : 270 665,26 €
- Article 001 en recettes d'investissement : 785 135,06 €
- Solde des restes à réaliser en dépenses d'investissement : 9 600,00 €

**DECIDE** d'affecter au budget annexe SMTC 2018, les résultats :

- Article 002 en recettes d'exploitation : 51 776,16 €
- Article 001 en recettes d'investissement : 30 483,67 €

**Article 2 :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication au recueil des actes administratifs, devant le tribunal administratif de Versailles.

## V. Adoption du budget principal primitif de l'exercice 2018

### A. Echanges préalables

Marcel BAYEN présente à l'assemblée le budget principal primitif.

L'assemblée n'émet aucune remarque particulière.

### B. Délibération

**VU** le projet de budget primitif 2018 pour le budget principal, annexé à la présente délibération, dont la synthèse est présentée ci-dessous :

Synthèse du budget primitif - Fonctionnement			Synthèse du budget primitif - Investissement		
	BUDGET PRIMITIF 2018	PM - REALISE 2017		BUDGET PRIMITIF 2018	PM - REALISE 2017
(DRF) Dépenses réelles	1 864 275,99 €	1 616 373,30 €	Dépenses réelles	2 176 553,54 €	298 423,45 €
<i>Dépenses réelles (hors redevances AESN)</i>	<i>1 261 275,99 €</i>	<i>1 014 192,60 €</i>	<i>Dont emprunts</i>	<i>83 176,91 €</i>	<i>80 710,21 €</i>
Dépenses d'ordre			RAR 2017	34 944,50 €	
<i>Amortissements</i>	219 378,90 €	164 880,97 €	Dépenses d'ordre		
<i>Autres</i>	0,00 €	0,00 €	<i>Amortissements subventions</i>	66 466,44 €	60 576,44 €
Virement de section	1 719 942,08 €	0,00 €	<i>Autres</i>	33 750,48 €	19 028,00 €
<b>TOTAL DEPENSES (F)</b>	<b>3 803 596,97 €</b>	<b>1 781 254,27 €</b>	Excédent budget N-1 (déficit)	79 770,79 €	
(RRF) Recettes réelles	2 372 126,00 €	2 329 632,62 €	<b>TOTAL DEPENSES (F)</b>	<b>2 391 485,75 €</b>	<b>378 027,89 €</b>
<i>Recettes réelles (hors redevances AESN)</i>	<i>1 825 726,00 €</i>	<i>1 854 931,21 €</i>	Recettes réelles	429 715,29 €	0,00 €
Recettes d'ordre			Recettes d'ordre		
<i>Reprise subventions</i>	66 466,44 €	60 576,44 €	<i>Amortissements</i>	219 378,90 €	164 880,97 €
<i>Autres</i>	11 301,00 €	19 028,00 €	Virement de section	1 719 942,08 €	0,00 €
Excédent budget N-1 (excédent)	1 353 703,53 €	840 436,03 €	Excédent budget N-1 (excédent)	0,00 €	133 376,13 €
<b>TOTAL RECETTES (F)</b>	<b>3 803 596,97 €</b>	<b>3 249 673,09 €</b>	<b>TOTAL RECETTES (F)</b>	<b>2 391 485,75 €</b>	<b>298 257,10 €</b>
<b>BILAN (F)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 468 418,82 €</b>			
<b>EPARGNE BRUTE (AUTOFINANCEMENT)</b>	<b>564 450,01 €</b>	<b>840 738,61 €</b>			
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>481 273,10 €</b>	<b>760 028,40 €</b>			
			Restes à réaliser 2018	0,00 €	34 944,50 €
			<b>BILAN (I)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-114 715,29 €</b>

**VU** la présentation du budget primitif principal de l'exercice 2018 présenté par M. Marcel BAYEN, Vice-Président du Syndicat en charge des finances,

Le Comité Syndical, après avoir délibéré,

#### **Article 1 :**

**ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2018, qui s'équilibre, en notant la reprise des restes à réaliser de l'exercice 2017, comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2017	DEPENSES	RECETTES
Section exploitation	3 803 596,97 €	3 803 596,97 €
Section investissement	2 391 485,75 € <i>Dont RAR : 34 944,50€</i>	2 391 485,75 € <i>Dont RAR : 0€</i>

#### **Article 2 :**

**VOTE** ce budget par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement.

**Article 3 :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication au recueil des actes administratifs, devant le tribunal administratif de Versailles.



## VI. Adoption du budget annexe Lavenelle Le Roi primitif de l'exercice 2018

### A. Echanges préalables

Marcel BAYEN présente à l'assemblée le budget annexe Lavenelle Le Roi primitif.

L'assemblée n'émet aucune remarque particulière.

### B. Délibération

**VU** le projet de budget primitif 2018 pour le budget annexe Lavenelle-Le Roi, annexé à la présente délibération, dont la synthèse est présentée ci-dessous :

Synthèse du budget primitif - Fonctionnement			Synthèse du budget primitif - Investissement		
	BUDGET PRIMITIF 2018	PM - REALISE 2017		BUDGET PRIMITIF 2018	PM - REALISE 2017
(DRF) Dépenses réelles	29 270,52 €	24 778,57 €	Dépenses réelles	1 432 729,80 €	29 188,40 €
<i>Dépenses réelles (hors redevances AESN)</i>	<i>29 270,52 €</i>	<i>24 778,57 €</i>	<i>Dont emprunts</i>	<i>18 760,00 €</i>	<i>18 760,00 €</i>
Dépenses d'ordre			RAR 2017	9 600,00 €	
<i>Amortissements</i>	<i>156 405,11 €</i>	<i>148 711,11 €</i>	Dépenses d'ordre		
<i>Autres</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>Amortissements subventions</i>	<i>37 690,00 €</i>	<i>28 929,00 €</i>
Virement de section	307 479,63 €	0,00 €	<i>Autres</i>	<i>0,00 €</i>	<i>157 020,94 €</i>
<b>TOTAL DEPENSES (F)</b>	<b>493 155,26 €</b>	<b>173 489,68 €</b>	<b>TOTAL DEPENSES (F)</b>	<b>1 480 019,80 €</b>	<b>215 138,34 €</b>
(RRF) Recettes réelles	184 800,00 €	186 148,57 €	Recettes réelles	231 000,00 €	18 096,49 €
<i>Recettes réelles (hors redevances AESN)</i>	<i>184 800,00 €</i>	<i>186 148,57 €</i>	Recettes d'ordre		
Recettes d'ordre			<i>Amortissements</i>	<i>156 405,11 €</i>	<i>148 711,11 €</i>
<i>Reprise subventions</i>	<i>37 690,00 €</i>	<i>28 929,00 €</i>	Virement de section	307 479,63 €	0,00 €
<i>Autres</i>	<i>0,00 €</i>	<i>47 009,74 €</i>	Excédent budget N-1	785 135,06 €	719 546,20 €
Excédent budget N-1	270 665,26 €	182 067,63 €	<b>TOTAL RECETTES (F)</b>	<b>1 480 019,80 €</b>	<b>1 000 273,40 €</b>
<b>TOTAL RECETTES (F)</b>	<b>493 155,26 €</b>	<b>444 154,94 €</b>			
<b>BILAN (F)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>270 665,26 €</b>			
EPARGNE BRUTE (AUTOFINANCEMENT)	155 529,48 €	161 370,00 €	<b>Restes à réaliser 2018</b>	<b>0,00 €</b>	<b>9 600,00 €</b>
EPARGNE NETTE	136 769,48 €	142 610,00 €	<b>BILAN (I)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>775 535,06 €</b>

**VU** la présentation du budget primitif principal de l'exercice 2018 présenté par M. Marcel BAYEN, Vice-Président du Syndicat en charge des finances,

Le Comité Syndical, après avoir délibéré,

#### Article 1 :

**ADOpte** le budget primitif annexe Lavenelle-Le Roi de l'exercice 2018, qui s'équilibre, en notant la reprise des restes à réaliser de l'exercice 2017, comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2017	DEPENSES	RECETTES
Section exploitation	493 155.26 €	493 155.26 €
Section investissement	1 480 019.80 € <i>Dont RAR : 9600 €</i>	1 480 019.80 €

#### Article 2 :

**VOTE** ce budget par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement.

**Article 3 :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication au recueil des actes administratifs, devant le tribunal administratif de Versailles.

## VII. Adoption du budget annexe SMTC primitif de l'exercice 2018

### A. Echanges préalables

Marcel BAYEN présente à l'assemblée le budget annexe SMTC primitif.

L'assemblée n'émet aucune remarque particulière.

### B. Délibération

**VU** le projet de budget primitif 2018 pour le budget annexe SMTC, annexé à la présente délibération, dont la synthèse est présentée ci-dessous :

Synthèse du budget primitif - Fonctionnement		Synthèse du budget primitif - Investissement	
	BUDGET PRIMITIF 2018		BUDGET PRIMITIF 2018
(DRF) Dépenses réelles	133 400,00 €	Dépenses réelles	85 859,83 €
<i>Dépenses réelles (hors redevances AESN)</i>	<i>83 400,00 €</i>	<i>Dont emprunts</i>	<i>2 020,00 €</i>
Dépenses d'ordre		Dépenses d'ordre	
<i>Amortissements</i>	24 124,00 €	<i>Amortissements subventions</i>	4 111,00 €
<i>Autres</i>	0,00 €	<i>Autres</i>	0,00 €
Virement de section	35 363,16 €	<b>TOTAL DEPENSES (F)</b>	<b>89 970,83 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES (F)</b>	<b>192 887,16 €</b>	Recettes réelles	0,00 €
(RRF) Recettes réelles	137 000,00 €	Recettes d'ordre	
<i>Recettes réelles (hors redevances AESN)</i>	<i>87 000,00 €</i>	<i>Amortissements</i>	24 124,00 €
Recettes d'ordre		Virement de section	35 363,16 €
<i>Reprise subventions</i>	4 111,00 €	Excédent budget N-1	30 483,67 €
<i>Autres</i>	0,00 €	<b>TOTAL RECETTES (F)</b>	<b>89 970,83 €</b>
Excédent budget N-1	51 776,16 €		
<b>TOTAL RECETTES (F)</b>	<b>192 887,16 €</b>		
<b>BILAN (F)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Restes à réaliser 2018</b>	<b>0,00 €</b>
<b>EPARGNE BRUTE (AUTOFINANCEMENT)</b>	<b>3 600,00 €</b>	<b>BILAN (I)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>1 580,00 €</b>		

**VU** la présentation du budget primitif annexe de l'exercice 2018 présenté par M. Marcel BAYEN, Vice-Président du Syndicat en charge des finances,

Le Comité Syndical, après avoir délibéré,

#### **Article 1 :**

**ADOPTÉ** le budget primitif annexe SMTC de l'exercice 2018, qui s'équilibre, en notant la reprise des restes à réaliser de l'exercice 2017, comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2017	DEPENSES	RECETTES
Section exploitation	192 887.16 €	192 887.16 €
Section investissement	89 970.83 €	89 970.83 €

#### **Article 2 :**

**VOTE** ce budget par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement.

**Article 3 :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication au recueil des actes administratifs, devant le tribunal administratif de Versailles.

## **ECHANGES ET DEBATS**

Sans objet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.

**Le Secrétaire de séance,  
Yves DESSAUX**

### TABLEAU DES DELIBERATIONS PRISES

<b>N° DE LA DELIBERATION</b>	<b>INTITULE DE L'ACTE</b>
<b><i>DCS 2018-14</i></b>	1 <sup>ère</sup> révision du Programme Quinquennal d'Investissement 2017 – 2021 de la Régie
<b><i>DCS 2018-15</i></b>	Adoption du Programme d'Investissement 2018 – 2021 du secteur Lavenelle – Le Roi
<b><i>DCS 2018-16</i></b>	Approbation des Comptes de Gestion de l'exercice 2017 pour le budget principal et les budgets annexes
<b><i>DCS 2018-17</i></b>	Adoption des Comptes Administratifs de l'exercice 2017 pour le budget principal et les budgets annexes
<b><i>DCS 2018-18</i></b>	Adoption du budget principal primitif de l'exercice 2018
<b><i>DCS 2018-19</i></b>	Adoption du budget annexe Lavenelle – Le Roi primitif de l'exercice 2018
<b><i>DCS 2018-20</i></b>	Adoption du budget annexe SMTC primitif de l'exercice 2018

**SIGNATURES DES DELEGUES DES COMMUNES, DES COMMUNAUTES DE COMMUNES  
ET D'AGGLOMERATION, POUR ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE**

**ASSEMBLEE GENERALE DU MERCREDI 28 MARS 2018 A 18H30**

Angervilliers	MME BOYER	
	M LAIGNEL	
Briis-sous-Forges	M DUBOIS	
	M POLINE	
Bruyères-le-Châtel	M ADEL PATIENT	
	M CLOU	
Courson-Monteloup	M GAUTIER	
	M CHAINTREUIL	
Fontenay-les-Briis	M DEGIVRY	
	M LONG	
Forges-les-Bains	M DESSAUX	
	M AUDONNEAU	
Le Val-Saint-Germain	M ROBIN	
	MME PETITOT	
Saint-Cyr-sous-Dourdan	M GALISSON	
	M DESOUTER	
Saint-Maurice-Montcouronne	M VILLETTE	
	M BERRICHILLO	

Vaugrigneuse	M BAYEN	
	M BOSQUILLON	
Boissy-le-Sec	M GAUCHE	
	M KOPACZ	
La-Forêt-le-Roi	MME GANGNEBIEN	
	M TETU	
Les-Granges-le-Roi	M MOUNOURY	
	M EWANGO	
Mauchamps	MME DUBOIS	
	M FORTIN	
Roinville-sous-Dourdan	M HAMOIGNON	
	M HERSANT	
Sermaise	M JAVOURET	
	M CHEVALLIER	
Souzy-la-Briche	M GOURIN	
	MME TATIGNEY	
Torfou	M POUPINEL	
	M MARTELLIERE	
Chauffour-les-Etréchy	M LEVON	
	M GAUTIER	